



Déclaration liminaire de la CGT - CDAS du 17 mars 2016

L'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires dit que « l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

Les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont distinctes de la rémunération et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir » .

D'années en années, les conditions de vie au travail des agents se dégradent : fusion DGFIP-DGCP, regroupements de services, fermetures de postes, diminutions des effectifs.

Pour la CGT, il est important de lutter tous ensemble contre les réformes en cours PPCR et RIFSEEP qui impactent l'ensemble des agents de la Fonction Publique.

Les agents, leurs familles et les retraités peuvent aussi rencontrer des difficultés compte-tenu de la stagnation de leurs salaires et pensions depuis 2010.

L'action sociale doit améliorer la qualité de vie au travail et hors travail des agents actifs et retraités. Jusqu'en 2015, l'Etat consacrait dans nos ministères économiques et financiers environ 180 millions d'euros aux politiques sociales, dont 160 millions pour l'action sociale et 20 millions pour la santé au travail.

Lors du comité technique ministériel d'octobre 2015, les ministres ont annoncé une réduction du budget d'action sociale de presque 30 millions d'euros (supérieur au budget consacré à la santé).

Du jamais vu à Bercy.

L' action sociale au ministère, son efficacité et même son existence sont intimement liées aux luttes et aux mobilisations des personnels.

Tout ce dont nous bénéficions aujourd'hui a été obtenu par les luttes des agents et l'implication de leurs représentants syndicaux.

Il est impensable pour la CGT d'accepter cette politique imposée par l'administration.

Au niveau local, nous dénonçons à nouveau la baisse des moyens humains et financiers (non remplacement de l'infirmière, réduction de l'effectif de l'action sociale)

C'est pour cette raison, qu'un certains nombres de réunions paritaires ont été boycottées à compter de juin 2015.

Contre toutes ces régressions sociales, la CGT appelle à un mouvement d'actions le 31 mars 2016.